



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau par l'Administration de la gestion de l'eau – Division de l'Hydrologie – Service régional Nord relative à des travaux de nettoyage et de remise en état du cours d'eau « Hallerbaach » à Waldbillig et Beaufort.

Waldbillig, le 1^{er} août 2022

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,